

Un représentant canadien a fait savoir que sa société travaillait en étroite collaboration avec les techniciens de manière à ce que le produit soit classé de façon exacte et uniforme. Cette façon de procéder s'appuyait sur la confiance qui s'était établie après plusieurs années de relations commerciales avec les acheteurs japonais. Il a convenu, toutefois, qu'il importait de reconnaître que les normes de classement variaient en fonction des divers importateurs japonais.

Le représentant de la Tokyo Seafoods, conscient que le classement se faisait parfois arbitrairement, était d'avis que les Canadiens et les Japonais devaient ensemble trouver une solution au problème de la qualité mais qu'il fallait que les deux parties y trouvent leur profit. Il critiquait les acheteurs japonais en général pour ne pas avoir de politique plus ferme sur les normes de classement et constatait que les deux parties ne savaient pas très bien ce qui constitue des normes de classement acceptables. Il était en faveur de négociations en vue de l'adoption de normes d'un commun accord car, selon lui, il importait que l'acheteur et le vendeur décident une fois pour toutes de ne plus sacrifier la qualité au profit. Il voyait deux options possibles : (1) que les acheteurs prennent la ferme décision d'acheter ou de ne pas acheter; (2) qu'on adopte des normes minimales applicables aux producteurs aussi bien qu'aux acheteurs.

Pour la définition de critères de qualité bien précis, le représentant de la Nicherei était d'avis que la fraîcheur représentait l'élément le plus important. La fraîcheur du poisson assure la fraîcheur de la roque. Il importerait d'insister sur l'importance d'une qualité uniforme d'année en année plutôt que sur les catégories de roques produites par telle ou telle société. La partie japonaise a évoqué l'incertitude du commerce de la roque en raison des fluctuations de l'offre et des prix d'une année à l'autre et a de nouveau insisté sur la nécessité d'une qualité uniforme comme de base de stabilisation des prix.

La partie canadienne était très satisfaite des points de vue spontanés exprimés par les importateurs japonais et leur fit savoir qu'elle transmettrait leurs commentaires concernant l'amélioration générale de la qualité tant aux acheteurs qu'aux pêcheurs du Canada en insistant sur la nécessité d'améliorer la fraîcheur, de faire des efforts de tri pour la production de roques, d'adopter de meilleures méthodes de manutention dans les usines et d'assurer une congélation adéquate. La partie canadienne était d'avis que ces mesures, relativement peu coûteuses, contribueraient énormément à améliorer la qualité de la roque de hareng du Canada. Elle a cependant ajouté que les